

Paris, le 25 mars 2021

**Emmanuel MACRON**  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

A la tête des deux seules compagnies maritimes opérant des liaisons Transmanche sous Pavillon français, nous sollicitons très respectueusement un dispositif dérogatoire pour nos salariés dans le cadre du plan national de vaccination que vous avez ordonné.

Deux facteurs impérieux donnent aujourd'hui une vulnérabilité accrue à notre personnel en termes de contamination.

Chaque jour, ce sont près de 2 500 marins et sédentaires français qui, de Dunkerque à Roscoff, permettent à l'Union européenne de maintenir un lien maritime commercial avec le Royaume-Uni. De fait, ce sont des camions venus d'Europe et de plus loin encore qui prennent la mer, avec leurs chauffeurs, sur nos navires. Nous prenons naturellement toutes les précautions sanitaires pour éviter toute contamination possible entre nos équipages et ces chauffeurs routiers. La France et le Royaume-Uni avaient imposé un test de dépistage de moins de 48 heures qui constituait une garantie minimale pour nos équipes à terre et sur mer. Mais le ministre britannique des Transports a annoncé fin janvier que les chauffeurs de poids lourds revenant en France depuis la Grande-Bretagne n'avaient désormais plus besoin de présenter un test de dépistage s'ils restent moins de 48 heures outre-Manche. Cette mesure nous inquiète alors même que les variantes à la Covid 19 se répandent en Europe et par-delà ses frontières et que le variant breton n'est pas dépisté par les tests PCR. Le facteur risque s'aggrave considérablement pour nos personnels déjà très exposés.

Mais le fret marchandise n'est pas le seul à retenir notre inquiétude. La reprise, même légère, du trafic passager se double de craintes nouvelles. Nous savons bien naturellement que la population du Royaume-Uni est en cours de vaccination accélérée. Mais rien n'est prévu pour les mineurs britanniques qui constituent, aux côtés des parents et grands-parents, une part importante de nos passagers transportés chaque année. Les enfants de moins de 11 ans seront – même avec toutes les précautions sanitaires mises en œuvre – en contact direct avec les marins, le personnel navigant et les autres passagers. Et au vu des études, et celle qui est parue encore aujourd'hui, on sait désormais que les jeunes enfants ne sont pas moins contaminants que les adultes. Enfin, à cette heure, aucun vaccin n'est prêt pour cette population spécifique. A la veille de la haute saison et alors même que nous espérons tous une reprise même timide du tourisme sur nos côtes, la coexistence sur des ferries - des lieux naturellement confinés - entre des marins et des mineurs sujets à se contaminer mutuellement est devenu une nouvelle question à laquelle nous ne savons répondre. Et, plus généralement, une vraie interrogation scientifique demeure sur la possibilité d'être simultanément contagieux et vacciné pour nos passagers britanniques.

Or, l'ensemble de nos salariés, marins et sédentaires, représente une population relativement faible de 2 500 personnes qu'il serait possible d'intégrer, si vous en donnez l'instruction, aux populations appelées à la vaccination dans les trois régions concernées par le Transmanche, la Bretagne, la Normandie et les Haut-de-France d'ici mai, et ce avant les mois de la haute saison du Transmanche. Enseignants, policiers gendarmes viennent d'être ajoutés à la liste des populations prioritaires à votre instigation. Alors même que la France subit une nouvelle vague de contamination, cette mesure dérogatoire pour les marins et sédentaires du Transmanche permettrait de sécuriser tant nos ports et leurs populations que l'attractivité de nos territoires. Loin d'apparaître comme une mesure préférentielle, elle donnerait un signe d'exemplarité au reste de la population active dans le cadre de sa vaccination attendue.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous saurez porter à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Roue".

**Jean-Marc ROUE**  
Président de Brittany Ferries  
Ancien Président d'Armateurs de France

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Claude Charlo".

**Jean-Claude CHARLO**  
Directeur Général DFDS



**Copie :**

Jean Castex, Premier ministre

Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé

Annick Girardin, Ministre de la Mer

Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué des Transports

Paul Delduc, conseiller énergie, environnement, transports et agriculture, cabinet du Président de la République

**Brittany Ferries**

Port du Blosson - CS 60072, 29688 Roscoff Cedex - France

[Jean-Marc.Roue@brittany-ferries.fr](mailto:Jean-Marc.Roue@brittany-ferries.fr)

**DFDS Seaways SAS**

7, quai Gaston Lalitte, 76200 Dieppe - France

[jean-claude.charlo@dfds.com](mailto:jean-claude.charlo@dfds.com)